



DEPARTEMENT
de la HAUTE - GARONNE
Arrondissement de Muret

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE LHERM

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives, la municipalité va mettre en place dès la rentrée de septembre 2016 un nouveau mode de paiement pour le règlement de la restauration scolaire ainsi que la dématérialisation de la facture de cantine.

Jusqu'à présent les seuls modes de paiement proposés pour régler la facture de cantine et l'accueil périscolaire des enfants, étaient le chèque bancaire ou postal, le règlement en espèces auprès de la mairie ou le prélèvement automatique.

Vous aurez la possibilité d'effectuer votre paiement en ligne et/ou d'accéder par ce biais à votre facture dématérialisée, laquelle se trouvera sous format PDF.

Il est à noter qu'une fois passée la date d'échéance de la facture, vous ne pourrez plus procéder au paiement en ligne. Il est donc impératif de régler celle-ci dans les délais impartis, sinon il vous faudra régler cette facture par chèque ou espèces.

Afin de préparer au mieux ce nouveau dispositif, merci de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous. Les documents d'inscription vous seront communiqués courant septembre.

Nous espérons que ces dispositions vous apporteront un meilleur confort.

Le Maire, Jean AYÇAGUER

DEMATERIALISATION FACTURE CANTINE

Nom et Prénoms des enfants scolarisés à Lherm :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Adresse postale :

Cochez votre choix

Vous êtes intéressé..... OUI NON

- Si oui Dématérialisation et règlement en ligne
 Dématérialisation et prélèvement automatique
 Dématérialisation et règlement par chèques ou espèces.

Adresse mail pour recevoir les documents @

Numéro de téléphone